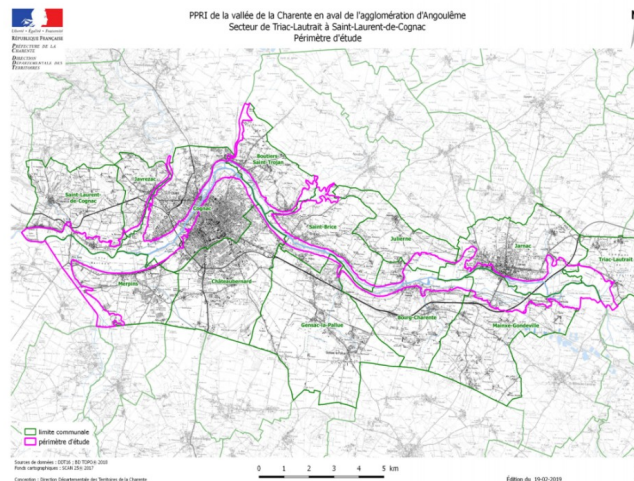


## Révision du Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation de la vallée de la Charente en aval de l'agglomération d'Angoulême, secteur de Triac-Lautrait à Saint-Laurent de Cognac



### Journée de permanence pour le public

Suite à la réunion publique d'information du 14 décembre 2023 à Mainxe-Gondeville, les services de l'Etat organisent **une journée de permanence pour le public**, préalable à l'enquête publique et portant sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Charente en aval de l'agglomération d'Angoulême, secteur de Triac-Lautrait à Saint-Laurent de Cognac :

**Le mercredi 20 décembre 2023 de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 18 h 00**  
**Communauté d'agglomération de Grand Cognac**  
**Salle des commissions (rez de chaussée)**  
**6 quai de l'orangerie (ou entrée rue du port)**  
**à Jarnac**

Le PPRI de la vallée de la Charente en aval de l'agglomération d'Angoulême, secteur de Triac-Lautrait à Saint-Laurent de Cognac concerne 13 communes (Triac-Lautrait, Mainxe-Gondeville, Jarnac, Bourg-Charente, Julienne, Gensac-la-Pallue, Saint-Brice, Châteaubernard, Boutiers Saint-Trojan, Cognac, Merpins, Javrezac, Saint-Laurent de Cognac) qui sont touchées par les débordements du fleuve Charente.

Le nouveau PPRI a été prescrit par arrêté préfectoral du 6 mars 2019, il consiste à réviser les deux PPRI existants qui seront fusionnés, celui de l'agglomération de Cognac et celui de l'agglomération de Jarnac, tous les deux approuvés en 2000.

Le PPRI est un outil de maîtrise et de gestion de l'urbanisation, il vise à :

- assurer la sécurité des biens et des personnes en limitant l'aggravation des risques ;
- permettre un développement durable des territoires concernés :
  - ✓ en préservant les champs d'expansion des crues et en maintenant le libre écoulement des eaux
  - ✓ en adaptant et protégeant les installations actuelles et futures
- sensibiliser et informer les populations sur ce risque et sur les moyens de s'en protéger.

**La journée de permanence** est organisée pour les habitants des 13 communes.

Pour les personnes n'ayant pu assister à la réunion publique du 14 décembre dernier, elle a pour objectif de répondre à des questions ponctuelles sur les méthodes d'élaboration du projet de révision des Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation et leur contenu.